



Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances de mon
haut respect.

J. J. S. GARNIER
Haut Commissaire du Royaume-Uni

Honorable J. B. Pearson, O.B.E.
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
Ministère des Affaires extérieures
Place de l'Est
OTTAWA

II

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures au Haut Commissaire du
Royaume-Uni

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 16 juillet 1957

J'ai l'honneur de me référer à la Note n° 1084/A de Votre Excellence,
datée du 12 mai 1957, touchant l'extension à la Fédération de la Rhodésie
du Nyassaland pour ce qui a trait aux impôts sur le revenu de l'accord
de 1946 entre le Canada et le Royaume-Uni tendant à éviter les doubles
impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu.
Les mesures de votre lettre, connaissant que les propositions de cette modification
ont été acceptées par le Gouvernement du Canada.

Votre Note et la présente réponse constitueront donc un accord entre nos
Gouvernements sur le point précité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut Commissaire, les assurances de ma très
haute considération.

E. D. FULTON

Excelsior
K.C.M.G.
Haut Commissaire du Royaume-Uni